



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

## Déclaration de l'Observatrice permanente Mme Patricia Torsney

### Négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après 2015

Organisation des Nations Unies  
19 mai 2015

Chers co-Présidents,

Je souhaite mettre en lumière le rôle des parlements dans le suivi des ODD et faire écho à certains points qui ont été soulevés ici-même par des délégations, ainsi que dans le document de travail du 12 mai.

Comme nombre d'intervenants l'ont dit, il faudra dans ce travail s'appuyer sur les structures existantes, éviter les doublons, être transparent et inclure tous les acteurs concernés. Je voudrais donc le dire aussi clairement que possible : chaque Etat Membre de l'ONU a déjà un dispositif pour se charger de ce processus, le Parlement.

Nous n'allons pas réinventer la roue. Faisons usage des moyens que nous avons, même si quelques petits aménagements sont nécessaires çà et là.

Si la société civile et d'autres acteurs ont un rôle à jouer, lorsqu'il s'agit de supervision et de reddition de comptes sur la mise en œuvre des ODD à l'échelon national, rien ne saurait remplacer les parlements. Les parlements sont en effet élus par les citoyens, ils sont à même d'exprimer tous les points de vue et ont les compétences nécessaires pour passer au crible l'action des gouvernements. Les parlements sont mandatés par la loi et par la Constitution pour faire évoluer le monde.

J'emploie volontairement l'expression "reddition de comptes" et non le terme de "suivi". Le fait que les ODD ne soient pas juridiquement contraignants ne signifie pas qu'ils sont facultatifs. Les ODD ne sont pas un accord onusien parmi d'autres. Ils sont notre seul espoir d'éviter que la planète n'explose tant du point de vue environnemental que du point de vue économique ou social. Ils sont aussi notre seul espoir de donner corps aux droits fondamentaux de milliards de personnes maintenant et dans l'avenir. Et nous n'avons que quinze ans pour ce faire.

A l'échelon national, c'est le travail des parlements que de représenter les citoyens, d'adopter des lois et de répartir le budget. A l'UIP, nous engageons nos Membres, nos 166 Membres, à exiger de leurs gouvernements qu'ils se dotent d'un programme national de développement durable conforme aux nouveaux objectifs et adapté à leurs spécificités.

Etant le lieu d'expression des points de vue de tous les citoyens, il importe que les parlements participent à l'élaboration du plan de mise en œuvre des ODD et que les gouvernements en suivent l'exécution et en rendent compte régulièrement aux parlements, si possible sur une base annuelle. Si les parlements et tous les autres intervenants y sont vraiment associés, de l'élaboration à la remise des rapports, ce cycle sera peut-être le meilleur moyen de faire naître et de nourrir le sentiment d'adhésion aux ODD dans chaque pays.

Par ailleurs, parce qu'ils sont responsables des finances publiques, les parlements joueront un rôle essentiel en affectant des ressources aux ODD dans la loi de finances, là encore, grâce à des processus consultatifs qui reflèteront les objectifs et les cibles que chaque pays aura retenus lors de l'exercice de planification. Les plans nationaux concernant les ODD n'auront de poids que si le budget renferme des provisions suffisantes et si la législation prévoit les autres moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Maintenant, pour dire les choses sans ménagement, la vérité est que certains parlements n'ont pas les compétences nécessaires pour traiter les ODD. Or, la question de savoir s'ils sont à même de répondre aux besoins vaut pour les parlements autant que pour les administrations nationales et l'ONU elle-même. Aussi faut-il renforcer leurs capacités afin de pouvoir réaliser les objectifs. Il faut en effet que les parlements sortent de leur carcan pour assimiler les piliers sociaux, environnementaux et économiques du développement durable et intégrer les objectifs de manière cohérente. Voilà pourquoi, par exemple, nous demandons à tous nos Membres de se pencher sur leurs structures et d'envisager de mettre en place une commission ou un forum des ODD pour coordonner ce travail.

A l'échelon mondial, il y a un consensus très clair dans cette salle quant au fait que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable chapeautera le processus d'examen qui sera conduit par les instances onusiennes. Je me permets d'ailleurs de vous rappeler que dans sa résolution 68/272 de mai 2014 sur *l'Interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP*, l'Assemblée générale s'est félicitée en termes très clairs de "la pratique consistant à faire figurer des législateurs parmi les membres des délégations nationales aux grandes conférences et réunions des Nations Unies, lorsque les circonstances s'y prêtent, notamment de nouvelles instances, comme le forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable...".

Ce passage confirme l'intérêt de veiller à ce que les parlementaires aient connaissance des rapports que leurs gouvernements doivent présenter au Forum politique de haut niveau, ainsi que de ses délibérations en général. Le fait que des parlementaires participent à ses réunions est un atout pour permettre aux parlements d'assimiler les leçons à retenir et les bonnes pratiques qui sont débattues au sein de ce nouvel organe.

Plus les parlements auront d'informations sur la progression des ODD aux échelons national et mondial, meilleur sera leur travail, car ils seront à même de poser des questions essentielles, de consulter les citoyens et d'orienter correctement la législation.

Chers délégués,

Quand vous commencerez à rédiger la Déclaration du Sommet de l'ONU dans les prochaines semaines, j'espère que vous saurez faire la place nécessaire à un passage clair, peut-être un paragraphe, sur le rôle des parlements, en vous inspirant de ce que je viens de vous dire.

De son côté, l'UIP continuera à mobiliser les parlements autour de ces questions comme elle le fait depuis deux ans et comme elle l'a fait récemment lors de sa 132<sup>ème</sup> Assemblée à Hanoï, dont la déclaration finale constitue un véritable projet sur le rôle des parlements en matière de mise en œuvre; elle le fera notamment cet été, lors de la 4<sup>ème</sup> Conférence mondiale des Présidents de parlement, qui se tiendra ici-même, à New York.

Je vous remercie.